



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 14 mai 2018, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour le lot portant le numéro 1 705 104 du cadastre du Québec, à l'intersection de la 46^e Avenue et de la rue Hormidas-Deslauriers.

Cette dérogation a pour effet :

- De se soustraire à l'application du troisième alinéa de l'article 4.2.8.1 du Règlement obligeant le remplacement de tout arbre abattu en raison du risque qu'il propage une maladie ou une espèce exotique envahissante.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 26 avril 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of May 14, 2018, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located on lot number 1 705 104 of cadastre du Québec, at the intersection of 46^e Avenue and rue Hormidas-Deslauriers.

This exemption would:

- Avoid the application of the third paragraph of article 4.2.8.1 of the By-law requiring the replacement of any tree cut down because of the risk of it spreading a disease or an invasive exotic species.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this April 26, 2018.